

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11

Vote	
<b>A l'unanimité</b>	
Pour : 11	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

**Présents :** Mr APRILE Bernard, Mme BRIDET Lucile, M. COURTOIS Hervé, Mme COUSIN Herminia, Mme DUPONT Marylène, M. GAY Christian, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, Mr PRUD'HOMME Grégory et Mme BRIDET Hélène

**Absents excusés :** Mme GUINET Marie-Cécile donne pouvoir à M. GUINET Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous-préfecture de Fontainebleau  
Le : 16/04/2024  
Et Publication ou notification  
du : 16/04/2024

D2024.04.04 – VOTE DU PRIX DE L'EAU 2024

Madame le Maire rappelle l'excédent budgétaire de la section de fonctionnement précisé ci-avant en laissant le soin aux membres du Conseil de décider du maintien du prix du m<sup>3</sup> d'Eau.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Ajuste** les tarifs de l'eau en 2024 comme suit :

- le prix de vente de l'eau potable à 1.50 € le m<sup>3</sup>,
- le prix de l'abonnement annuel du compteur à 20.00 €.
- le prix de vente de l'eau potable à 1.50 € m<sup>3</sup> pour les exploitants agricoles, sans abonnement au compteur de 20€, sur proposition de Monsieur Nicolas GUINET, il prendra à son compte la totalité de ces factures

**Maintien** du tarif de redevances en 2024 comme suit :

- le prix de la redevance pollution à 0,38€ le m<sup>3</sup>,

Proposition d'un nouveau tarif pour Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau qui sera reversé à l'Agence de l'eau  
Le prix de la redevance à 0.72€ le m<sup>3</sup> pour 2024

**Présents : 10 – Procuration : 1 – Votants : 11 – Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0**

**Délibération votée à l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 10 avril 2024  
Le Maire, Hélène BRIDET

